

La CGT avait transmis au directeur des questions préalablement à la réunion, disponibles à l'adresse : http://www.dgfip.cgt.fr/31/ecrire/?exec=article&id_article=662

Indisponibilité de l'application Hélios

La direction suit les consignes nationales en accordant un jour d'autorisation d'absence aux agents en poste dans les services utilisateurs d'HELIOS, cette application étant indisponible les 12 et 13 novembre. Nous connaissions depuis quelques semaines cette indisponibilité et avons demandé localement et nationalement que ces journées soient banalisées. La direction (peu importe qu'elle fut nationale ou locale) transmet aux chefs de service concernés le 10 novembre vers 15 h (veille du 11 novembre, jour férié) !. Il nous semble que tout cela aurait pu se décider et se régler bien plus tôt. Du coup, des mesures seront prises pour compenser auprès des agents qui ont posé des congés (il ne manquerait plus que ce ne soit pas le cas!).



Modification des horaires d'ouverture des services

Pour des raisons sanitaires et uniquement pendant cette période, les centres des Finances publiques seront fermés les mercredi et vendredi toute la journée sur les sites de Balma, Cité, Colomiers, Ranguel et Muret (sauf pour le SPF), le vendredi toute la journée pour Saint-Gaudens et le Mirail. Il est prévu un affichage sur site pour alerter les contribuables. Bizarrement, il n'y aura donc pas d'article de presse à ce sujet. **Notre directeur communique plus facilement pour promouvoir ses restructurations (NRP) que pour avertir les usagers ...**

Nous avons bien noté le message sur le côté temporaire et sanitaire de la mesure, de la part de M. Perrin, avec même, en sus, une petite phrase sur l'importance de l'accueil physique et de la présence de notre administration (ce n'était pas faute de lui avoir dit, mieux vaut tard que jamais !).

Campagne d'ATD automatiques à Balma

Nous avons dénoncé avec force la campagne d'ATD réalisée à Balma, en soulignant les difficultés engendrées dans la période notamment dans le cadre des réceptions. Compte tenu du déploiement du télétravail, la disponibilité des collègues pour assurer l'accueil est moindre. Le directeur, visiblement surpris, ou pour le moins pas informé de cette démarche, nous a indiqué « faire le point » (on est rassuré !). Nous avons indiqué que puisqu'il ne s'agissait pas d'une initiative de la direction, peut-être faudrait-il freiner les ardeurs d'autres comptables qui seraient (pour des raisons statistiques du taux de recouvrement, par exemple) tentés d'agir par cette même méthode et d'être attentifs aux difficultés de réception à Balma qui risquent de se multiplier. Soyons rassurés, bonnes gens, M. Perrin fait le point !



Campagne cotisation foncière des entreprises (CFE)

Sur la campagne CFE qui débute, la direction affirme qu'il n'y a pas d'erreurs importantes sur le dégrèvement automatique « pandémie ». Les erreurs éventuelles semblent isolées et seront donc traitées au cas par cas, si la volumétrie reste la même. Une harmonisation de traitement a été demandée à l'échelle départementale. La direction a précisé que ce serait fait.

Accès gratuit aux parkings toulousains

Un accès gratuit à des parkings toulousains (payants) a été demandé par la CGT, pour permettre à ceux qui sont médicalement fragiles ou ceux qui veulent éviter les transports en commun très fréquentés de prendre leur voiture. La direction a indiqué qu'il y en avait quelques-uns payés en partie par l'administration (et donc avec un reste à charge pour l'agent). Le fameux « quoi qu'il en coûte » est décidément différent quand il s'agit du patronat ou des salariés, puisque le refus du directeur est motivé par « des moyens budgétaires contraints » (*sic*). Le directeur a tout de même proposé que l'accès au parking gratuit de la Cité soit ouvert sur demande aux agents qui le souhaiteraient. Toutefois, la demande de compensation du temps de trajet à pied du parking jusqu'à la place Occitane ou aux Carmes n'a pas retenu l'attention du directeur.

Télétravail

Pour le télétravail, M. Perrin confirme que sa préoccupation est uniquement sanitaire et qu'il conviendra d'adapter l'organisation du travail en fonction du déploiement du télétravail à son maximum. Ce n'est pas la pratique ni l'envie de bon nombre de chefs de service qui, aujourd'hui, en limitent l'accès à nombre d'agents et en nombre de jours accordés aux agents. Il va mener l'enquête. Tremblez ! Il reste une centaine d'ordinateurs à distribuer et une centaine de téléphones portables ont été commandés pour compléter la panoplie du parfait télétravailleur.

Enfin, le directeur a informé les OS que le CTL en formation CHSCT concernant le télétravail et la nouvelle organisation du travail qu'il induit se tiendrait la 1^{re} semaine de décembre.

Masques

Sur la dotation en masques, nous avons rappelé l'obligation de l'employeur de fournir des masques aux agents et que nous ne comprenions pas le recensement effectué. Nous sommes 1 800 d'agents (environ). on commande donc autant de masques qu'il est nécessaire. Point barre. Pas de recensements inutiles ! D'autant, qu'il n'y a pas de problèmes de stocks et que les masques ne se périment pas rapidement.

Exercice du droit syndical

Enfin, nous nous sommes émus d'une circulaire du bureau RH1A qui encadre l'activité syndicale, nous avons donc demandé que des moyens permettant la continuité de l'action syndicale nous soient alloués. Une liste plus précise sera transmise et examinée par le directeur. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où les contre-réformes continuent, il n'y a aucune raison que le militantisme syndical ne puisse pas s'exprimer (dans la mesure du respect des « gestes barrières »). Notre employeur se pose moins de questions quand on se retrouve à soixante-dix dans une rame de métro, dans un bus ou un train pour se rendre au travail !

